



Charpente Bassin de Récupération
Aucune liaison avec la charpente
de la Halle Principale

- Plans utilisés :
- Plan Architecte : AV_DCE_ARC_Plan_R0_03.191
 - Plan béton : EXE_FAY_01_STR_PLN-R-1-TZ-01533-E
EXE_FAY_01_STR_COF_RdC_TZ_01534_IndC_PH.RdC
EXE_FAY_01_STR_COF_R+1_TZ_01535_IndF_PH.Etage.1
 - Plan couverture : EXE_AXE_05_COU_PLN-TOIT-TZ-00600-B
 - Plan menuiserie : EXE_DIT_06_MEX_PLN-TN-TZ-00031-A-031-IndA-MR2

- Plans associés :
- EXE_GLC_01_STR_NDC_TOIT_TZ_1007 : Descente de charges charpente - Halles bassins
 - EXE_GLC_01_STR_PL_TOIT_TZ_1301 : Implantation - grand bassin
 - EXE_GLC_01_STR_PL_TOIT_TZ_1303 : Vue en plan - grand bassin
 - EXE_GLC_01_STR_PL_TOIT_TZ_1305 : Coupe file A et élévation façades - grand bassin
 - EXE_GLC_01_STR_PL_TOIT_TZ_1306 : Perspective 1 - grand bassin
 - EXE_GLC_01_STR_PL_TOIT_TZ_1307 : Perspective 2 - grand bassin
 - EXE_GLC_01_STR_CD_TOIT_TZ_1311 : Carnet de détails - grand bassin

- Notas :
- Les éléments indiqués "hors lot" sont dessinés à titre indicatif. Il convient de se reporter aux plans des lots concernés
 - Tous les bois sont en lamelle-collé épicaé GL24h, traitement classe 2.
 - Finition lasure incolore sauf pannes et entretoises : lasure blanche
 - Ensemble des éléments métalliques galvanisé
 - Tubes et profilés : acier S 235
 - Ferrures mécano-soudée : acier S 335
 - Charpente visible (CO 13) -> aucune exigence de stabilité au feu

Niveau de référence = +0000 = 75.50 Réf. NGF

Mise en garde

⇒ concernant les risques de dégradations des ouvrages de charpente
⇒ concerne tous les intervenants du chantier

Coureur, bardeur et coordination :
Une exposition prolongée de la charpente aux intempéries est à l'origine de dégradations irréversibles (taches, noircissements...)
Notre charpente doit être couverte 3 semaines maximum après notre intervention.

Coureur, bardeur, plombier, ... :
La découpe d'éléments métalliques sur ou à proximité de la charpente par découpeuse ou oxyacétage est totalement prohibée. Il y a un risque de marquage des pièces de bois de façon définitive, voire d'incendie. Il est recommandé de réaliser ces opérations loin des poutres et à l'aide d'outils n'émettant pas de projectiles incandescents (types grigneteuses).

Gros Oeuvre :
La manutention de béton liquide au-dessus de la charpente est formellement interdite, elle provoque des taches difficiles à enlever.

Plâtrier, plaquiste, peintre :
Protégez les pièces de charpente avant toute intervention à proximité, afin de ne pas les tacher. Le plâtre, comme le ciment, peut encrasser le bois en profondeur, ce qui rend le nettoyage compliqué.

Coordination entre lots :
Elle est essentielle et doit tenir compte de ces remarques.

L'entreprise CMBP se réserve le droit de facturer les reprises de ses ouvrages aux corps d'état entrainés des dégradations suite au non-respect des consignes ci-dessus.

A l'attention des corps d'état techniques ayant des charges à reprendre par la structure bois

Principes à respecter

- Fixation uniquement dans les éléments porteurs
- Perçages ø 22 mm maximum
- Perçages dans la moitié supérieure de l'élément porteur
- Entraxe et distance au bord minimum des perçages: 7 x ø de perçage
- Pas de suspensions excentrées
- Aucune fixation dans les éléments non porteurs (Contreventement, entretoise, jamba de force...)

⇒ **Tous cas ne respectant pas ces consignes doivent faire l'objet d'une autorisation du BE de l'entreprise CMBP**

Tolérances des ouvrages en maçonnerie à respecter par le Gros Oeuvre (selon le DTU 31.2)

Tolérances dimensionnelles et d'implantation	Tolérances des réservations	Tolérance des niveaux	Tolérance d'équerrage	Tolérance de planéité
±1 / ±1 cm ±1 / ±1 cm ±1 / ±1 cm	±1 / ±1 cm ±1 / ±1 cm	+0 / -1cm -2000 / +1000	+/-1cm sur 10m 30 30	±1 / ±5mm

⇒ Pensez à indiquer un niveau de référence par niveau (= 1.000 m)

PROJET	TAVERNY	SAINT-LEU-LA-FORET	DATE DEVISION	NOUVEAU
PROJET DEVISION	02/04/2018	01/01/2018		
TABLEAU DE LA DEVISION	02/04/2018	01/01/2018		

Communauté d'Agglomération VAL PARISIS
CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL OLYMPIQUE
TAVERNY / SAINT-LEU-LA-FORET



<p>MAITRE D'OUVRAGE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION VAL PARISIS 271 chaussée Jules César - 95250 BEAUCHAMP tel : 33(0)1 30 28 39 41 mail : www.valparisis.fr</p> <p>ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE COX INTERNATIONAL 112118 Boulevard Hausmann - 75008 PARIS tel : 33(0)1 42 94 02 00 mail : cox@cox.fr</p> <p>BUREAU DE CONTROLE DEKRA INDUSTRIAL Bâtiment Centrex 1, 21 rue du Petit Abri 95800 Compiègne-Pontoise Cedex tel : 33(0)6 35 36 80 36 mail : p@b@dekra.com</p> <p>SPS CCRBTP - Coordinateur S.P.S. 50ter rue de Fernand - 77600 Bussy-Saint-Georges tel : 33(0)3 55 36 80 36 mail : corbe@icloud.com</p> <p>OPC GSD 2 rue d'Alsip - 76240 La Mesnille Esnard tel : 33(0)3 45 23 00 00 mail : alic@opc.fr</p>	<p>ARCHITECTE JACQUES ROUGERIE Péniche Saint Paul - Port des Champs Elysées - 75008 PARIS tel : 33(0)1 42 66 53 37 mail : rogerie@jacquesrougerie.com</p> <p>INGENIERIE TECHNIQUE INGEROP CI 18, rue des Deux Gares - 92500 Rueil-Malmaison tel : 33(0)1 49 04 56 00 mail : ingerop.balmet@ingerop.com</p> <p>ECONOMISTE LTA 6, Rue Saint Claude - 75003 PARIS tel : 33(0)1 44 54 84 84 mail : lta@lta.com</p> <p>PAYSAGISTE ATELIER ALICE TRICON 7 rue Paul Bert - 75011 Paris tel : 33(0)1 49 09 23 52 mail : alice.tricon@rooa.fr</p> <p>BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE PESTO 18 Rue des Messageries - 75010 PARIS tel : 33(0)1 45 23 00 00 mail : z@pesto.fr</p>
---	--

Perspective 2
CHARPENTE Grand bassin

PHASE	EMETTEUR	LOT	DOMAINE	TYPE	NEVEAU	ZONE	NUMERO	INDEXE
EXE	GLC	01	STR	PL	TOIT	TZ	1307	A